

Bordeaux & Les Châteaux en Buggy

Une Aventure Ludique
et Culturelle pour deux !

Rendez-vous à Moulis-en-Médoc
où vous dînez en table d'hôtes en dégustant
les vins de la Cave de Phééric. Vous dormirez à
Quittignan Brillette. Après votre petit
déjeuner, vous prendrez les
commandes d'un véritable Buggy*
homologué pour visiter et déguster des
châteaux prestigieux du Médoc
sélectionnés par Phééric.



Pauillac

Saint-Julien

Margaux
Moulis

coffret
Cadeau

COMMENT UTILISER CE CHEQUE CADEAU ?

① Réservez le plus tôt possible auprès du partenaire hébergeur afin de profiter d'un large éventail de dates en précisant que vous avez un Chèque Cadeau phééric Les Châteaux en Buggy. ② Le partenaire hébergeur peut vous demander de lui faire parvenir votre chèque cadeau ou une demande d'acompte (annulée si vous effectuez le séjour) pour confirmer la réservation. ③ Tout changement ou annulation d'une réservation ne pourra se faire qu'avec l'accord du partenaire hébergeur. ④ La prestation n'inclue pas les frais d'acheminement jusqu'au lieu de rendez-vous. ⑤ La conduite d'un Buggy exige le permis A ou B. Un permis de conduire sera exigé par le prestataire ainsi que le versement d'une caution de 500 €. ⑥ En cas de non utilisation, perte ou destruction du chèque cadeau, ni son acheteur, ni son bénéficiaire ne pourra prétendre à un remboursement. ⑦ Votre chèque cadeau a un numéro ainsi qu'un date limite de validité. ⑧ Dès votre arrivée, remettez au partenaire hébergeur l'original de ce Chèque Cadeau. Vous n'aurez rien à régler. Les photocopies ne sont pas acceptées. ⑨ Pour plus d'informations, consultez notre site internet www.pheric.com rubrique **Coffrets Cadeaux, conditions générales de vente bénéficiaires** (ou CGV bénéficiaires).

Quittignan Brillette 148 avenue de la gironde
33480 Moulis-en-Médoc
www.quittignanbrillette.com

Réservation 05 57 88 70 48

(ou 06 63 09 77 31) contact@quittignanbrillette.com

* La pratique du Buggy est conseillé au printemps et en été, soit d'Avril à Octobre. Préférez une réservation pour cette période et anticipez le plus longtemps à l'avance la date de votre séjour. Réservation possible tous les jours de la semaine et (sauf restrictions du prestataire concernant la table d'hôtes) toute l'année (sauf périodes de congés fixées par le prestataire hébergeur).